

**MINISTERE DE LA COMMUNICATION
ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT**

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

C A B I N E T

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(MC-RP N° 09 - 2017)

Rémis Fulgance DANDJINOU

Ouagadougou, le 09 mars 2017

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,
le jeudi 09 mars 2017,
en séance ordinaire, de 09 H 30 mn à 15 H 30 mn,
sous la présidence de
Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE,
Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
entendu une communication orale,
procédé à des nominations,
et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO

Le Conseil a adopté deux (02) décrets.

Le premier porte création, attributions, organisation et fonctionnement du Haut-représentant du Président du Faso.

Le Haut-représentant du Président du Faso est une personnalité dotée d'une expérience politique, administrative et socio-économique, chargée de l'exécution des missions de représentation du Président du Faso, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire national et de toutes autres missions à lui confiées par le Président du Faso.

Le second décret est relatif à la création, aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement du Haut conseil du dialogue social (HCDS).

Le HCDS, composé de représentants des employeurs, des travailleurs et du gouvernement, vise à promouvoir le dialogue social et à contribuer à la recherche de solutions appropriées aux conflits sociaux à caractère national relevant du monde du travail.

L'adoption de ce décret permet de disposer d'un organe national tripartite de dialogue social, de répondre à la demande réitérée des organisations syndicales et de se conformer aux bonnes pratiques en vigueur dans l'espace UEMOA.

I.2. AU TITRE DU PREMIER MINISTERE

Le Conseil a adopté un rapport concernant deux décrets portant respectivement attributions des membres du Gouvernement et intérim des ministres.

L'adoption de ces décrets permet de définir le rôle et la place des ministres, des ministres délégués et des secrétaires d'Etat dans le dispositif gouvernemental et d'assurer la permanence et la continuité de l'action gouvernementale.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA COOPERATION ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

Le Conseil a examiné un projet de loi et adopté un rapport.

Le projet de loi porte autorisation de ratification de l'accord entre le gouvernement du Burkina Faso et le gouvernement du Canada pour la promotion et la protection des investissements (APPI).

L'APPI vise à accroître la confiance entre les investisseurs canadiens et burkinabè, en créant un climat plus stable et plus prévisible pour l'investissement.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission du projet de loi à l'Assemblée nationale.

Le rapport est relatif à la désignation d'un ministre en charge du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO).

Le PGO est un partenariat consacré à la bonne gouvernance à travers le respect de principes et valeurs, tels que la primauté du droit, la justice, l'équité et la lutte contre la corruption en faisant levier sur le numérique et les nouvelles technologies.

Le Conseil a marqué son accord pour la désignation du ministre en charge de la Réforme de l'administration. Cette désignation permet au

Burkina Faso de se conformer aux principes du Partenariat pour un gouvernement ouvert.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION CIVIQUE

Le Conseil a adopté deux (02) décrets.

Le premier décret porte organisation et fonctionnement de la Commission nationale des droits humains (CNDH).

L'adoption de ce décret vise à doter la CNDH de textes règlementaires lui permettant d'accomplir efficacement ses missions.

Le second décret porte nomination de Chef de greffe et de Greffier en chef de la Cour d'appel de Fada N'Gourma.

L'adoption dudit décret vise à rendre effectif le fonctionnement de la Cour d'appel de Fada N'Gourma.

I.5. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

Le Conseil a adopté deux (02) rapports.

Le premier porte sur le Rapport statistique national 2015 et le programme statistique national 2017 du Système statistique national (SSN).

Le Rapport statistique national 2015 et le programme national statistique 2017 permettent d'apprécier les plans d'actions annuels issus du Schéma directeur de la statistique (SDS).

Le Conseil a instruit le ministre en charge du dossier de prendre les dispositions idoines pour permettre au Conseil national de la statistique de réussir les politiques nationales en matière de productions statistiques.

Le deuxième rapport est relatif à un décret portant modification du décret n°2014-427/PRES/PM/MEF/MFPTSS du 19 mai 2014 portant régime indemnitaire applicable aux agents publics de l'Etat et de son modificatif, le décret n°2015-1639/PRES-TRANS/PM/MEF/MFPTSS du 28 décembre 2015.

L'adoption de ce décret permet un meilleur encadrement et une meilleure gestion des rétributions spécifiques liées au relèvement, à l'harmonisation et à l'extension de l'indemnité Code vestimentaire.

I.6. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Le Conseil a adopté un rapport relatif à un Projet de guide méthodologique d'élaboration du Tableau prévisionnel des emplois et des effectifs (TPEE) des ministères et institutions.

L'adoption de ce décret vise à assurer une gestion efficiente des ressources humaines de la fonction publique par la maîtrise des emplois, des effectifs et de la masse salariale.

I.7. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

Le Conseil a adopté deux (02) décrets.

Le premier décret porte approbation des statuts de l'Université Ouaga II.

L'adoption de ce décret vise à conformer les statuts de l'Université Ouaga II aux dispositions du décret N°2014-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements publics de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT).

Le second porte approbation des statuts particuliers du Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST).

L'adoption de ce décret permet de conformer les statuts du CNRST aux dispositions du décret N° 2014-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements publics de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT).

I.8. AU TITRE DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION

Le Conseil a adopté un rapport relatif à l'organisation d'un Concours artistique dans les établissements d'enseignement post-primaire et secondaire.

Ce concours artistique qui est à sa première édition a pour thème « respect de soi, respect de l'autre ».

Le Conseil a instruit les ministres en charge du dossier de prendre les mesures nécessaires au succès de cette activité culturelle et artistique qui contribue à stimuler et à développer la créativité, la solidarité et le vivre ensemble dans l'espace éducatif, ainsi que les valeurs de notre identité culturelle.

I.9. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENERGIE

Le Conseil a examiné un projet de loi portant réglementation générale du secteur de l'énergie.

Le cadre juridique actuel régi notamment par la loi n° O53-2012/AN du 17 décembre 2012 portant réglementation générale du sous-secteur de l'électricité au Burkina Faso, comporte des insuffisances préjudiciables au développement du secteur. La nouvelle réglementation vise à doter le secteur de l'énergie d'un cadre institutionnel et législatif adéquat.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission du projet de loi à l'Assemblée nationale.

I.10. AU TITRE DU MINISTERE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITE URBAINE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

Le Conseil a adopté un décret portant caractéristiques et contenu des permis de conduire et des certificats de mise en circulation au Burkina Faso.

L'adoption de ce décret participe du renforcement de la sécurité et de la lutte contre l'insécurité sous toutes ses formes par la modernisation et la sécurisation des processus de production et de délivrance des permis de

conduire et des certificats de mise en circulation dans le secteur des transports au Burkina Faso.

I.11. AU TITRE DU MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT

Le Conseil a adopté un rapport portant institution du Prix Burkinabè de la Qualité (PBQ).

Le Prix burkinabé de la qualité initié depuis 2014, vise à promouvoir et à reconnaître les mérites des entreprises privées et publiques performantes du Burkina Faso en matière de qualité.

L'adoption de ce décret vise à instituer officiellement l'organisation d'un tel prix au Burkina Faso en vue d'une conformité de la législation au niveau national à celles des espaces UEMOA et CEDEAO.

I.12. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Conseil a adopté deux (02) rapports.

Le premier rapport est relatif à deux décrets.

Le premier décret concerne les listes A et B de protection des espèces fauniques au Burkina Faso.

Les espèces d'animaux de la liste A bénéficient d'une protection intégrale et celles de la liste B, d'une protection partielle pouvant faire l'objet de chasse et de capture.

Le second décret porte conditions de détention, de cession, de circulation, d'importation, d'exportation et de réexportation d'animaux sauvages vivants et des produits de chasse.

L'adoption de ces décrets vise à renforcer le cadre juridique de protection des ressources forestières, fauniques et halieutiques et à mieux faire face aux nouveaux défis en la matière.

Le second rapport concerne un décret portant approbation des statuts de l'Office national des aires protégées (OFINAP).

L'OFINAP est chargé d'assurer la gestion durable et participative des aires protégées et de mettre en œuvre les orientations de la politique forestière au Burkina Faso.

L'adoption de ce décret vise à conformer les statuts de l'Office national des aires protégées aux dispositions du décret n°2014-613/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014, portant statut général des Etablissements publics de l'Etat à caractère administratif (EPA).

II. COMMUNICATION ORALE

II.1. Le ministre des Mines et des carrières a fait au Conseil une communication relative au lancement des travaux de construction de la mine de Bounbou de la Société SEMAFO-BOUNBOU SA, le 31 mars 2017, dans la Commune rurale de Partiaga, Province de la Tapoa, Région de l'Est, sous le très haut patronage de Son Excellence Monsieur le Président du Faso.

Il a par ailleurs informé le Conseil du lancement officiel des activités de production de l'usine de traitement de Bouly de Bissa Gold SA, sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur le Premier ministre, Paul Kaba THIEBA, dans la Commune rurale de Sabcé, Province du Bam, Région du Centre-Nord, le 16 mars 2017.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO

- Monsieur Chériff Moumina **SY**, Journaliste, est nommé Haut-représentant du Président du Faso.

B. AU TITRE DU PREMIER MINISTERE

- Monsieur Alain **SIRI**, Economiste, est nommé Secrétaire permanent du Plan national de développement économique et social (PNDES) ;
- Madame Aïssata **DIALLO/DIALLO, Mle 56 693 J**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommée Chef de département de la gouvernance économique et financière.

C. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION

- Monsieur W. Emmanuel Bruce **SAWADOGO, Mle 200 366 C**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur de cabinet ;
- Monsieur Pierre **BICABA, Mle 28 409 W**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Secrétaire général.

D. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION CIVIQUE

- Monsieur Célestin **FORGO, Mle 28 090 K**, Inspecteur de sécurité pénitentiaire, 1^{ère} classe, 11^{ème} échelon, est nommé Conseiller technique ;

- Monsieur Géoffroy **YOGO, Mle 98 062 K**, Inspecteur de sécurité pénitentiaire, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur général de la Garde de sécurité pénitentiaire ;
- Monsieur Souleymane **OUATTARA, Mle 58 547 A**, est nommé Chef de greffe de la Cour d'appel de Fada N'Gourma ;
- Monsieur Adama **TRAORE, Mle 105 413**, est nommé Greffier en chef à la Cour d'appel de Fada N'Gourma.

E. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

- Monsieur Hyacinthe **TAMALGO, Mle 59 896 G**, Inspecteur du Trésor, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur général adjoint de l'Economie et de la planification ;
- Monsieur Kanfido **ONADJA, Mle 37 241 W**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé suppléant du Directeur général du contrôle des marchés publics et des engagements financiers ;
- Monsieur Mahamadou **BOKOUM, Mle 58 429 K**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur du suivi et de l'évaluation des politiques économiques et sociales ;
- Monsieur Bamorifin **DJANE, Mle 111 329 U**, Conseiller des Affaires économiques, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur de la prospective et de la planification stratégique et sectorielle ;
- Monsieur Tony Delwindé **KUELA, Mle 53 579 D**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé

Directeur de la Programmation et de l'évaluation des investissements publics ;

- Monsieur Jean Gabriel **TOUGMA, Mle 37 37 056 F**, Ingénieur statisticien, est nommé Directeur de la prévision et de l'analyse macroéconomique;
- Monsieur Yaya **ZONGO, Mle 119 305 P**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Fondé de pouvoirs du Trésorier régional du Centre-nord;
- Monsieur Arouna **OUATTARA, Mle 111 334 X**, Conseiller des Affaires économiques, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de l'Economie et de la planification de la Boucle du Mouhoun ;
- Monsieur Idrissa **FOFANA, Mle 91 987 T**, Economiste, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de l'Economie et de la planification des Cascades ;
- Madame Angéline **GARANE/SIA, Mle 119 311 H**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommée Directrice régionale de l'Economie et de la planification du Centre ;
- Monsieur Mahamadou **KABORE, Mle 212 277 P**, Conseiller en aménagement du territoire et en développement local, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de l'Economie et de la planification du Centre-Est ;
- Monsieur Ousmane **BELEM, Mle 91 964 K**, Conseiller en Economie et développement, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de l'Economie et de la planification du Centre-Nord ;

- Monsieur Emmanuel **SAVADOGO, Mle 111 336 S**, Conseiller des Affaires économiques, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de l'Economie et de la planification du Centre-Ouest ;
- Monsieur Paingwindé Paul **BALMA, Mle 91 962 B**, Conseiller des Affaires économiques, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de l'Economie et de la planification du Centre-Sud ;
- Monsieur Dère **HIEN, Mle 212 352 G**, Conseiller en Economie et développement, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de l'Economie et de la planification de l'Est ;
- Madame Fatoumata **SANOGO/DIPAMA, Mle 111 328 T**, Conseiller des Affaires économiques, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommée Directrice régionale de l'Economie et de la planification des Hauts-bassins ;
- Monsieur Sanouso **SAVADOGO, Mle 97 163 N**, Conseiller en économie et développement, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de l'économie et de la planification du Nord ;
- Monsieur Ousmane **BAWAR, Mle 91 963 Z**, Conseiller en économie et développement, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de l'économie et de la planification du Plateau-central ;
- Monsieur Yaya **TRAORE, Mle 200 552 M**, Conseiller des affaires économiques, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur régional de l'économie et de la planification du Sahel;

- Monsieur Issiaka **KABORE, Mle 111 128 A**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de l'économie et de la planification du Sud-ouest.

F. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

- Monsieur Bouma Serge Théophile de la Paix **BATIEBO, Mle 225 047 A**, Inspecteur des impôts, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Chef du département Financier et comptable du Secrétariat technique de l'Assurance maladie universelle (ST-AMU);
- Monsieur Toussaint **SEBGO, Mle 59 688 R**, Conseiller en gestion des ressources humaines, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Chef du département du Développement organisationnel et de la formation au ST-AMU ;
- Monsieur Mahamadi Alexis **KINDO, Mle 18 280 C**, Conseiller en gestion des ressources humaines, 1^{ère} classe, 11^{ème} échelon, est nommé Chef du département de la promotion d'expertise publique et de la coopération du Secrétariat permanent des écoles et centres de formation professionnels de l'Etat ;
- Monsieur Sylvain **COULIBALY, Mle 41 128 B**, Professeur des lycées et collèges, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Chef du département de l'Analyse prospective et de la réglementation du Secrétariat permanent des écoles et centres de formation professionnels de l'Etat ;
- Monsieur Adama Victor **KABRE, Mle 15 868 J**, Conseiller d'intendance scolaire et universitaire, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Directeur de l'administration et des finances de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM).

G. AU TITRE DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION

- Monsieur Ousmane **SIDIBE, Mle 208 081 P**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon est nommé Directeur de l'administration des finances ;
- Monsieur Célestin **YAMEOGO, Mle 26 459 C**, Inspecteur de l'Enseignement du premier degré, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon est nommé Directeur général de l'Ecole nationale des enseignants du primaire de Tenkodogo ;
- Monsieur Bilfifou **KABORE, Mle 34 090 D**, Conseiller d'intendance scolaire et universitaire, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon , est nommé Directeur de l'administration des finances de l'ENEP de Tenkodogo ;
- Monsieur Dieudonné **OUEDRAOGO, Mle 26 487 V**, Inspecteur de l'Enseignement du premier degré, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur des Etudes et stages de l'ENEP de Tenkodogo.

H. AU TITRE DU MINISTERE DES INFRASTRUCTURES

- Monsieur Evariste Bonaventure **DIASSO, Mle 53 563 W**, Inspecteur du Trésor, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur de l'Administration des finances ;
- Monsieur Marcel **DAKISSAGA, Mle 238 013 D**, Conseiller en Gestion des ressources humaines, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur des ressources humaines ;
- Monsieur Abdoulaye **OUEDRAOGO, Mle 226 260 E**, Conseiller en gestion des ressources humaines, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur du Développement institutionnel et de l'innovation ;

- Monsieur Daouda **ZONGO, Mle 23 18 934 J**, Gestionnaire financier et comptable, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur général du Laboratoire national du bâtiment et des travaux publics (LNBTP) ;
- Monsieur Parimyélé Paul **YAOGO**, Ingénieur en Génie civil, 1^{ère} classe, 14^{ème} échelon, est nommé Directeur général de l'Ecole de formation professionnelle en travaux publics (EFP-TP) ;
- Monsieur Windnonga Désiré Fidèle **YAMEOGO**, Administrateur des services financiers, est nommé Directeur administratif et financier de l'Ecole de formation professionnelle en travaux publics (EFP-TP).

I. AU TITRE DU MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- Madame Ruth **YAMEOGO/SAWADOGO, Mle 24 145 U**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 14^{ème} échelon , est nommé Conseiller technique en remplacement de Madame Joséphine **OUEDRAOGO/ BARRO** .

J. AU TITRE DU MINISTERE DES SPORTS ET DES LOISIRS

- Monsieur Abdallah **GOLO, Mle 117 249 A**, Professeur d'éducation physique et sportive, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur des sports de haut niveau ;
- Monsieur Benoit Antoine **TAPSOBA, Mle 54 665 B** , Administrateur des services financiers , 1^{ère} classe , 9^{ème} échelon , est nommé Directeur de l'administration et des finances du Palais des sports Ouaga 2000.

K. AU TITRE DU SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT ET DU CONSEIL DES MINISTRES

- Monsieur Abraham **TOE, Mle 28 526 N**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 12^{ème} échelon, est nommé Secrétaire général adjoint du gouvernement et du Conseil des ministres ;
- Monsieur Kisito Valentin **OUEDRAOGO, Mle 28 400 X**, Administrateur civil, 1^{ère} classe , 8^{ème} échelon , est nommé Chargé de missions , cumulativement Chef de Cabinet ;
- Monsieur Paul Dieudonné **COMPAORE, Mle 24 149 T**, Inspecteur du travail et des lois sociales , 1^{ère} classe , 12^{ème} échelon , est nommé Chef du département du Journal officiel et des publications ;
- Monsieur Adama **BOUNTOULOUYOU, Mle 220 670 G**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Chef du département de la législation et de la réglementation ;
- Madame Sandrine **GNOULLA , Mle 238 595 A**, Conseiller des affaires économiques, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommée Chargé de missions, cumulativement Personne responsable des marchés ;
- Monsieur Bahitere Benoit **KAMBOU, Mle 212 182 D**, Administrateur civil , 1^{ère} classe , 4^{ème} échelon , est nommé Chargé de missions ;
- Madame Anmurèbié Françoise Romaine **ZANRE/SOME, Mle 59 767N**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommée Chargé de missions.

III.2. NOMINATION DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

A. MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

Le Conseil a adopté quatre(04) décrets.

Le premier porte nomination de Monsieur François **SAWADOGO**, **Mle 40 930 D**, Enseignant-chercheur, Administrateur au titre du ministère de l'Education nationale et de l'alphabétisation au Conseil d'administration de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le deuxième porte renouvellement du mandat de Monsieur Joseph **ZERBO**, **Mle 111 323 X**, Conseiller des affaires économiques, Administrateur représentant l'Etat au titre du ministère du Commerce, de l'industrie et de l'artisanat au Conseil d'administration de la Loterie nationale du Burkina (LONAB) pour un dernier mandat de trois (03) ans.

Le troisième décret nomme Monsieur Bléyo David **BAKO**, **Mle 52 043 G**, Elève Inspecteur divisionnaire des douanes, Administrateur représentant les élèves au Conseil d'administration de l'Ecole nationale des douanes (END) au titre de l'année scolaire 2016-2017.

Le quatrième décret porte nomination de Monsieur Issa Joseph **PARE**, **Mle 97 444 G**, Conseiller des affaires étrangères, Administrateur représentant l'Etat au titre du ministère des Affaires étrangères, de la coopération et des burkinabè de l'extérieur au Conseil d'administration de l'Ecole nationale des régies financières (ENAREF) pour un premier mandat de trois (03) ans.

B. MINISTERE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITE URBAINE ET DE LA SECURITE

Le Conseil a adopté un décret portant nomination d'administrateurs au Conseil d'administration de l'Office national de la sécurité routière (ONASER) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Administrateurs représentant l'Etat

Au titre du ministère de la sécurité

- Monsieur Marcel **PARE**, Mle 12 604 Y, Commissaire divisionnaire de police.

Au titre du ministère de l'économie, des finances et du développement

- Monsieur Patindé Wendinda Jean-Yves **BELEM**, Mle 58 450 U, Inspecteur du trésor.

Administrateurs représentant l'association professionnelle des sociétés d'assurance du Burkina

- Monsieur Thomas **ZONGO**, Directeur général des assurances.

C. MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT

Le Conseil a adopté deux (02) décrets.

Le premier porte nomination de Monsieur Aboubakar **HEMA**, Mle 39 661 **A**, Inspecteur des impôts, Administrateur représentant la Mairie de Banfora au Conseil d'administration de la Minoterie du Faso (MINOFA) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le second décret porte renouvellement du mandat de Madame Eliane Talato **DJIGUEMDE/OUEDRAOGO, Mle 47 698 P**, Inspecteur des impôts, Administrateur représentant l'Etat au titre du ministère de l'Economie, des finances et du développement au Conseil d'administration de l'Agence burkinabè de normalisation, de la métrologie et de la qualité (ABNORM) pour un dernier mandat de trois (03) ans.

Le même décret nomme Monsieur Wendkèta Azize Abdou **OUEDRAOGO, Mle 0000 183 T**, Technicien supérieur en génie sanitaire/environnement, Administrateur représentant l'Etat au titre du ministère de la Santé au Conseil d'administration de l'Agence burkinabè de normalisation, de la métrologie et de la qualité (ABNORM) pour un premier mandat de trois (03) ans.

D. MINISTERE DE LA FEMME, DE LA SOLIDARITE NATIONALE ET DE LA FAMILLE

Le Conseil a adopté quatre (04) décrets.

Le premier décret porte nomination d'administrateurs au Conseil d'administration de l'Institut d'éducation et de formation professionnelle (INEFPRO) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Administrateurs représentant l'Etat

Au titre du ministère de la Femme, de la solidarité nationale et de la famille :

- Monsieur Zougbila Yves **KABORE, Mle 25 451 M**, Inspecteur d'éducation spécialisée ;
- Madame Rosalie Sylla **YAO/TRAORE, Mle 27 829 D**, Conseiller en économie sociale et familiale.

Au titre du ministère de la Santé :

- Madame Wendin-manegdé Félicité **NANA, Mle 215 993 B**, Médecin de santé publique.

Au titre du ministère de l'Education nationale et de l'alphabétisation :

- Monsieur Hassimi **DJENI, Mle 48 915 E**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré.

Au titre du ministère de la Justice des droits humains et de la promotion civique :

- Monsieur Amadé **BADINI, Mle 130 244 D**, Magistrat.

Au titre du ministère de l'Economie, des finances et du développement:

- Monsieur Joël Sidbéwindé **OUEDRAOGO, Mle 111 143 B**, Administrateur des services financiers.

Au titre du ministère de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle :

- Monsieur Moumouni **LINGANI, Mle 43 898 L**, Inspecteur de l'enseignement secondaire.

Administrateur représentant les travailleurs

- Madame Aïssata **TOURE, Mle 034 107 A**, Psychologue.

Administrateur représentant les parents d'enfants et jeunes

- Madame Hazoun **DOFINI/LOLO**, Institutrice certifiée.

Le deuxième décret nomme Monsieur Zougbila Yves **KABORE, Mle 25 451 M**, Inspecteur d'éducation spécialisée, Président du Conseil d'administration de l'Institut d'éducation et de formation professionnelle (INEFPRO) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le troisième nomme les personnes ci-après Administrateur au Conseil d'administration de la Maison de l'enfance André DUPONT de Orodara (MEADO) pour un premier mandat de trois (03) ans:

Administrateurs représentant l'Etat

Au titre du ministère de la Femme, de la solidarité nationale et de la famille :

- Monsieur Koudbi Jérôme **YAMEOGO, Mle 26 964 L**, Administrateur des affaires sociales ;
- Monsieur Sié Pascal **PODA, Mle 55 810 N**, Inspecteur de l'éducation spécialisée.

Au titre du ministère de la Santé :

- Monsieur Yinfansa Gustave **DABIRE, Mle 102 485 D**, Administrateur des hôpitaux et des services de santé.

Administrateur représentant les travailleurs

- Monsieur Ida Zéphérin **TOE, Mle 239 462 X**, Attaché d'éducation spécialisée.

Administrateur représentant les parents des jeunes

- Monsieur Lokré Célestin **SAMANDOULOGOU**, Comptable à la retraite.

Le quatrième décret nomme Koudbi Jérôme **YAMEOGO, Mle 26 964 L**, Administrateur des affaires sociales, Président du Conseil d'administration de la Maison de l'enfance André DUPONT de Orodara (MEADO) pour un premier mandat de trois (03) ans.

E. MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

Le Conseil a adopté deux (02) décrets.

Le premier nomme Monsieur Kiswensida Oswald Gaétan **SEGUEDA, Mle 239 338 P**, Assistant en sciences et techniques de l'information et de la communication, Administrateur représentant les Stagiaires au Conseil d'administration de l'Institut des sciences et techniques de l'information et de la communication (ISTIC) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le second décret nomme Monsieur Souba **DIAO, Mle 260 377 W**, Adjoint de secrétariat, Administrateur représentant le personnel au Conseil d'administration de l'Institut des sciences et techniques de l'information et de la communication (ISTIC) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le Ministre de la Communication et
des Relations avec le Parlement,
Porte-parole du gouvernement,

Rémis Fulgance DANDJINOU

Officier de l'ordre national